



Info Stat

Les statistiques de la MSA



Bobigny, le 21 juillet 2022

Les remboursements de soins du régime agricole à fin mai 2022

Les remboursements de **soins de ville** du régime agricole en mai 2022, comme les deux mois précédents, se stabilisent sur le plateau atteint fin 2021. Sur les **cinq premiers mois** de l'année, la progression des remboursements de **soins de ville** du régime agricole poursuit son ralentissement pour atteindre **2,9 % à fin mai** après 3,3 % à fin avril. Sur **douze mois glissants**, la hausse des remboursements s'élève à **3,1 %** après 4,0 %. Les remboursements des prestations spécifiquement associées à l'épidémie de Covid-19 (tests, vaccins, IJ dérogatoires, etc.) contribuent pour 1,6 point à cette croissance.

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droit dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP)**, il a remboursé **4,84 milliards d'euros** en 2021 pour les seuls soins de ville, soit 4,9 % des remboursements tous régimes d'assurance maladie obligatoire confondus.

Les **non-salariés agricoles** représentent **38 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie¹. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. Ainsi, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 49 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie (- 3,2 % en moyenne sur la période 2014-2020) se poursuit, avec un rythme de **- 3,1 %** en 2021. En revanche, l'évolution de la population des **salariés agricoles** est en hausse depuis 2014 (+ 1,5 % en moyenne entre 2014 et 2020) et s'établit à **+ 1,1 %** en 2021. Ces effets démographiques expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses, différents entre les deux régimes. Au global, l'évolution de la population protégée (salariée et non-salariée) atteint **- 0,5 %** en 2021.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Géraldine Vieuille	01 41 63 72 41	vieuille.geraldine@cmsa.msa.fr
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@cmsa.msa.fr
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
Retrouvez-nous sur : http://statistiques.msa.fr/ http://statistiques.msa.fr/geomsa/ www.msa.fr		



Le nombre d'**affiliés** au régime agricole ayant bénéficié d'**au moins un remboursement de soins de ville** sur les **cinq premiers mois** de l'année 2022 augmente de **6,2 %** par rapport à la même période de l'année précédente. Cette forte croissance de la patientèle, qui s'observe surtout chez les plus jeunes, résulte avant tout du nombre conséquent de personnes qui se sont faites vacciner et/ou ont fait un test de dépistage de la Covid-19 durant les cinq premiers mois 2022, alors qu'ils n'avaient pas eu de remboursement de soins sur la même période de l'année précédente.

Des remboursements de soins de ville en hausse chez les salariés agricoles

À fin **mai 2022**, la croissance des remboursements de **soins de ville** par rapport aux mêmes mois de 2021 concerne uniquement le régime des **salariés agricoles (6,6 %)**. Pour les **non-salariés** les remboursements sont en baisse (- **0,9 %**). Ce différentiel de croissance, en partie lié aux évolutions démographiques des deux régimes, est exacerbé par la crise sanitaire, avec des remboursements de tests et des versements d'IJ dérogatoires sensiblement plus importants au régime des salariés.

Une reprise des honoraires médicaux due à la croissance chez les spécialistes

Les remboursements d'honoraires de **généralistes** sont au même niveau que le mois précédent. Sur cinq mois, la baisse s'atténue à - 8,9 % après - 9,4 %. A contrario, pour les honoraires des **spécialistes**, après un creux en avril les remboursements de mai constituent un pic, très largement au-dessus des mois précédents. Ils progressent ainsi de 12,6 % entre ce mois et le mois précédent. Les actes techniques comme les actes cliniques sont concernés. L'évolution par rapport à la même période de l'année précédente passe de - 2,0 % à - **0,2 %**. Pour les **dentistes**, au-delà des oscillations non significatives, la tendance reste globalement stable depuis fin 2020. Fin avril 2022, leur évolution est de **+ 0,6 %** (après - 0,3 %).

Des remboursements de soins des auxiliaires médicaux proches du mois précédent

Les remboursements de **masso-kinésithérapie** se caractérisent également par un profil heurté sur la période récente. En mai, ils retrouvent la situation de mars 2022 et diminuent de - **1,5 %** comme le mois précédent. S'agissant des **soins infirmiers**, les remboursements de mai, légèrement supérieurs à ceux d'avril, s'inscrivent sur le niveau modéré observé durant le second semestre 2021. Leur croissance sur cinq mois restent à - **0,8 %**.

Des remboursements de biologie au même niveau depuis trois mois

Pour les **laboratoires**, les remboursements d'analyses médicales du mois de mai sont à la même hauteur que les mois de mars et avril. Leur L'évolution passe de - 13,0 % à - **14,1 %**.

Des transports de patients en progression

Les **transports de patients** repartent, eux, à la hausse après six mois plus calme, en raison d'une reprise des transports non-sanitaires. Leur croissance est de 6,0 %.

Des indemnités journalières maladie en recul mais toujours élevé

Les versement d'**indemnités journalières (IJ) maladie** de mai sont inférieurs de - 3,2 % à ceux d'avril mais restent hauts à un niveau nettement supérieur à ceux atteints en 2021. La croissance sur cinq mois s'élève à **13,0 %** après 14,5 %. Concernant les **IJ ATMP**, le recul des versements s'accroît (- **1,4 %** après - 0,4 %).



Des remboursements pharmaceutiques qui se stabilisent

S'agissant de la **pharmacie de ville**, les remboursements de mai se situent légèrement en deçà du mois précédent, soit un niveau comparable à celui atteint fin 2021 avant le pic du début d'année 2022. Leur croissance continue de s'infléchir avec **14,4 %** après 15,8 %. Concernant les **médicaments rétrocedés**, après deux mois hauts, ils marquent le pas. Leur évolution est de **- 14,4 %** après - 11,7 %.

Des dispositifs médicaux au même niveau que le mois précédent

Les remboursements de **dispositifs médicaux** de mai sont identiques à ceux d'avril et diminuent de **- 1,4 %** sur cinq mois.

Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin mai 2022	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)			
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin mai 2021	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin mai 2021
TOTAL SOINS DE VILLE	+3,1%	-0,2%	+6,2%	+5,2%	+2,9%	-0,9%	+6,6%	+11,9%
Soins de ville hors produits de santé	+0,3%	-3,1%	+3,4%	+6,2%	-0,1%	-4,2%	+3,6%	+13,9%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	-0,7%	-3,3%	+1,5%	+2,5%	-2,6%	-5,2%	-0,2%	+21,4%
- Médecins généralistes	-4,4%	-9,5%	+0,7%	+1,0%	-8,9%	-14,6%	-3,3%	+11,6%
- Médecins spécialistes	+1,2%	-0,4%	+2,5%	-0,1%	-0,2%	-1,7%	+1,2%	+18,4%
- Dentistes	-0,8%	-0,6%	-1,0%	+15,9%	+0,6%	+2,1%	-0,5%	+62,1%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-1,2%	-3,4%	+2,9%	+4,1%	-1,0%	-3,4%	+3,4%	+13,8%
- Masseurs-kinésithérapeutes	-0,5%	-2,7%	+2,3%	+1,7%	-1,5%	-3,6%	+1,1%	+38,1%
- Infirmiers	-1,4%	-3,7%	+3,6%	+4,6%	-0,8%	-3,4%	+4,9%	+6,7%
Laboratoires	-9,4%	-13,2%	-6,1%	+53,2%	-14,1%	-16,8%	-11,8%	+80,0%
Frais de transports	+11,6%	+7,8%	+16,4%	-6,8%	+6,0%	+2,0%	+11,1%	+11,4%
Indemnités journalières (IJ) :	+2,8%	-6,0%	+4,5%	+8,5%	+7,6%	-1,2%	+9,3%	-7,8%
- IJ maladie	+4,1%	-6,3%	+6,2%	+11,0%	+13,0%	+2,1%	+15,1%	-14,9%
- IJ ATMP	+0,4%	-5,5%	+1,5%	+4,1%	-1,4%	-6,6%	-0,4%	+7,2%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+8,1%	+4,5%	+12,4%	+3,2%	+8,4%	+4,4%	+13,0%	+8,4%
Médicaments :	+10,6%	+6,7%	+15,2%	+3,7%	+11,8%	+7,4%	+16,6%	+7,7%
- Médicaments délivrés en ville	+12,2%	+8,4%	+16,5%	+3,6%	+14,4%	+10,6%	+18,8%	+7,2%
- Médicaments rétrocedés	-5,0%	-12,7%	+2,8%	+5,4%	-14,4%	-25,6%	-3,2%	+12,6%
LPP	+0,8%	-1,1%	+3,4%	+1,9%	-1,4%	-3,4%	+1,3%	+10,7%

Source : MSA



MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, *etc.*

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale : <https://statistiques.msa.fr/publication/conjoncture-maladie-au-regime-agricole-a-fin-mai-2022-note/>